

traitement des gardes messiers

Le Conseil municipal

En la démission de M. Sardinus Emile, garde messier ex  
date du 1<sup>er</sup> Mai 1962

Un le budget primitif de l'ex 1962 ch. 1. Art 13 33143<sup>4</sup>

En la nomination de M. Lalle et Antoine Lesy comme

gardes bénévoles le 1<sup>er</sup> Juin 1966 (résolu approuvé par M. le Préfet le  
décide que M. Lalle et Antoine percevant chacun par M. L.<sup>5</sup>  
soit 1380<sup>5</sup> par mois et ce du 1<sup>er</sup> Mai 1962 au 1<sup>er</sup> - 10 - 67